

P. J. SIJPESTEIJN

P.FLOR. III 298 ET LES BATEAUX DU MONASTÈRE DE LA MÉTANOIA

aus: Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik 93 (1992) 150

© Dr. Rudolf Habelt GmbH, Bonn

## P.Flor. III 298 et les bateaux du monastère de la Métanoia

La conclusion convaincante de l'article du regretté Roger Rémondon, "Le monastère alexandrin de la Métanoia était-il bénéficiaire du fisc ou à son service?", Studi in onore di Edoardo Volterra V, Milano 1971, 769-781 est que "la Métanoia n'est pas bénéficiaire du fisc mais à son service, elle prête son bateau, ou ses bateaux, au flottilles annonaires, – – –" (p. 777). Rémondon arrive à sa conclusion à l'aide de plusieurs arguments différents. Sa tâche aurait été plus facile s'il avait connu le texte correct de P.Flor. III 298, 53-54. Au moyen d'une photographie amicalement mise à ma disposition par R. Pintaudi (Florence) je lis au lieu de

- - - εἰς πλοῖο(ν) αὐτοῦ ἐντ/

μονοστηρίου (sic) Μετανοίας Ἀλεξανδρείας - - -

ces deux lignes comme suit:

- - - εἰς πλοῖο(ν) (πρότερον) εὐ(α)γ(οῦς)

μονοστηρίου (sic) Μετανοίας Ἀλεξανδρείας - - -

Cornélios fils de Philantinoos remet 100 1/4 (?) modii de blé à un bateau qui avait été auparavant dans la possession du monastère de la Métanoia mais pas plus maintenant. Il était évidemment important de signaler qu'un bateau qui sert maintenant seulement à transporter l'impôt de blé du village Aphrodito à Alexandrie (et, la cas échéant, à Constantinople), était autrefois dans la possession du dit monastère. Les bateaux de la Métanoia, qui n'était pas le seul monastère ou la seule église à posséder des bateaux (cf. J. Gascou, Travaux et Mémoires 9, 1985, 52 n. 299 et la littérature citée là), étaient bien connus et avaient probablement une bonne réputation.